



Wallonie



Esneux

## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisation.

La demande est introduite par **Monsieur Amin GERMEAU** demeurant Avenue Théo Vanpé 18 à 1170 WATERMAEL-BOITSFORT.

Le terrain concerné est situé **Rue du Mény / Rue Hovade à 4130 Esneux et cadastré division 2, section D n°383B.**

La demande vise les travaux suivants : division d'un terrain en trois lots, avec maintien d'une zone agricole et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- il permet l'implantation de volumes à moins de 5m des limites parcellaires latérales ;
- il implique la création de parcelles d'une superficie inférieure à 3000m<sup>2</sup> ;
- il permet la construction de volumes couverts par une toiture plate ;
- il permet l'emploi de briquette collée ou de revêtement de type cérame collé, comme matériau de parement ;

Elle doit donc être soumise à annonce de projet (article D.IV.40 du CoDT).

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **uniquement sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.34 ou 04/380.94.18.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : **04/380.93.35**, mail : [urbanisme@esneux.be](mailto:urbanisme@esneux.be), dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 08 avril 2025 au 22 avril 2025 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@esneux.be](mailto:urbanisme@esneux.be)